

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 21 FEVRIER 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 14 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL

Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette,

BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES: Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter

Mme MORAND Céline par M. MIRABAIL Jean-Pierre

Mme BURDET Nelly par M. JOGUET Mathieu

Mme HORNECKER Justine par Mme MOLLIET Gisèle Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme VIBERT Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

## ACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Depuis 2012, le Conseil municipal valide chaque année son Programme Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte des projets de lois de finances, des résultats des exercices antérieurs, des opérations structurantes et des besoins en matière de programmation courante.

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la réunion du 28 janvier 2022 au cours de laquelle Monsieur CHARNAY, conseiller financier à AGATE (Agence Alpine des Territoires), a présenté l'analyse financière portant sur les résultats des budgets de la Commune et la prospective budgétaire.

L'année 2021 a été marquée par la non-ouverture des remontées mécaniques mais les efforts de gestion de la collectivité ont permis de maintenir les excédents au budget général. L'épargne dégagée reste solide malgré les pertes de recettes subies suite aux réformes (rigidification des recettes depuis le passage en Fiscalité Professionnelle Unique et à la crise sanitaire). La bonne maitrise des dépenses de fonctionnement qui sont stabilisées depuis 2017 contribue à ces résultats Le ratio annuité / EBE

s'établit à 47 %, le seuil de prudence défini par l'Etat s'élevant à 70 % et le ratio de capacité de désendettement se maintient autour de 5 ans. L'épargne de gestion s'élève à 1,37 M€ (proche de celle de 2019).

La loi de finances 2022 intègre une revalorisation des bases fiscales de 3,4 % et la poursuite des réformes fiscales intégrant la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales (avec la mise en place du nouveau panier de recettes fiscales).

S'agissant du domaine skiable, le budget 2022 sera établi avec une redevance versée par la SEMAB estimée à 248 000 € (dans l'hypothèse d'un chiffre d'affaires des remontées mécaniques supérieur à 3,8 M€ HT). La politique d'amortissement permettra de générer des recettes d'investissement qui maintiendront une capacité d'intervention sur le domaine skiable (de l'ordre de 350 000€ par an), étant précisé que l'amortissement de la télécabine du Bois commencera en 2023.

Les résultats du budget camping sont excédentaires (+ 33 000 €) de part ses ressources propres (chiffre d'affaires qui s'établi à 101 000 € en 2021). Le projet de développement du camping est en cours de consultation par la recherche d'un investisseur dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif.

S'agissant du budget annexe forêt, les résultats sont excédentaires (41 967 €) et l'année 2022 sera important en matière de vente de coupes (estimées à 530 000 €), ce qui devrait permettre de solder le règlement des taxes foncières et de réaliser un programme de travaux conséquent et les coupes de Roche Noire et Sainte-Barbe qui mobilisent d'importantes subventions.

S'agissant du budget annexe lotissement de La Marzellaz, il devrait se solder cette année avec la vente des 5 derniers lots.

Quant au budget chauffage, il subit une forte augmentation des charges courantes en 2021 (intervention sur les réfractaires de la chaudière) et les recettes des ventes de chaleur sont stables mais insuffisantes pour équilibrer le service (déficitaire à hauteur de 54 000 €). Un appui du budget général est donc nécessaire. Des décisions devront être prises en 2022 s'agissant de l'évolution des tarifs et la réflexion sur le remplacement de la chaudière et l'extension du réseau de chauffage devra se poursuivre.

Le Conseil municipal valide le PPI 2022/2023/2024, établi avec une enveloppe disponible de travaux de 1,2 M € au budget général et une provision de 0,350 M€ au budget domaine skiable La programmation des travaux et les arbitrages interviendront lors des réunions des 7 et 14 mars 2022.

#### SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS D'INTERET SUPRA COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que les associations d'intérêt supra communal sont subventionnées par les 4 Communes du Beaufortain en fonction de l'impact de leurs actions sur le territoire, étant précisé qu'une partie des sommes allouées aux associations fera l'objet d'un retour financier par Arlysère Agglomération (attribution de compensation).

Il rappelle que les élus des 4 Communes se sont réunis pour analyser les demandes de subventions, après avoir rencontré en 2021 les responsables de toutes les associations concernées pour présenter leurs besoins et activités.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la répartition proposée (participation de la Commune de Beaufort de 13 368 € pour un total des 4 Communes de 27 850 €), en remerciant les élus pour le travail réalisé.

## COOPERATIVE SCOLAIRE D'ARECHES – SUBVENTION POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE

Le Conseil autorise le versement d'une participation de 9 436 € en faveur de la coopérative scolaire de l'école d'Arêches pour la classe de découverte en 2022, correspondant à une prise ne charge de 45 % du coût du séjour.

# SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DE L'OFFICE DE TOURISME POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DU 14-JUILLET

(Monsieur Nicolas BLANC sort de la salle)

Le Conseil valide (2 contre) l'attribution à l'Office de tourisme d'une subvention de 16 000 € (2 x 8000 €), correspondant à l'organisation du concours des maisons fleuries (1 500 €) et des festivités du 14-Juillet (6 500 €) pour les années 2021 et 2022.

## DECISION S'AGISSANT DU MARCHE DE LOCATION DE LA BALAYEUSE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le marché de location, sans chauffeur, d'une balayeuse aspiratrice de 2 m³ pour une période de 5 ans, durant 7 mois par an, avec l'entreprise SAML pour un montant HT de 103 250 €.

# NFORMATION ET DECISION POUR LES MARCHES DE LA CHAUFFERIE BOIS (APPROVISIONNEMENT ET EXPLOITATION)

Le Conseil est informé qu'une négociation a été engagée avec l'entreprise ayant remis une offre pour l'approvisionnement en plaquettes forestières de la chaufferie bois et que le marché d'exploitation a été déclaré infructueux et est à nouveau soumis à consultation.

# DECISION S'AGISSANT DU MARCHE DE VOIRIE (LOT N° 3)

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché « Entretien et travaux de voirie et génie-civil (travaux de génie civil) » sur la base d'un marché fractionné à bons de commande pour une période d'un an renouvelable trois fois avec l'entreprise QUAY pour un montant HT de 79 290 € par an.

Les lots 1 et 2 sont en cours de négociation avec les entreprises COLAS et EIFFAGE et feront l'objet de décisions lors du prochain Conseil municipal.

#### INFORMATION SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAMPING DE DOMELIN

Le Conseil est informé de la consultation en cours pour la recherche d'un prestataire pour le développement et la gestion du camping de Domelin dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif, la remise des offres étant prévue le 16 mars 2022.

# DEMANDE DE SUBVENTION POUR COUPE A CABLE SECTEUR SAINTE-BARBE ET ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire présente le détail technique de l'exploitation des parcelles forestières 403 et 406 de la forêt communale de Beaufort (Sainte-Barbe) relevant du régime forestier, dont le montant s'élève à 86 909,20 € HT. Il est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil valide à l'unanimité le principe de solliciter une subvention pour le renouvellement de l'éclairage public sur le territoire de la Commune.

## > ADHESION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION (ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI)

Le Conseil valide la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Savoie pour permettre la mise en place de l'indemnité de retour à l'emploi à destination d'un agent de la collectivité.

# DECISION S'AGISSANT DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES POUR UN PERMIS POIDS LOURD

Le Conseil valide la prise en charge de 50 % des frais engagés par un agent nouvellement recruté au sein des services pour l'obtention de son permis poids lourd, dont le coût s'élève à 2 200 €.

## VENTE DU CHALET DU CLUB NAUTIQUE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION

Par délibération en date du 23 novembre 2020, le Conseil avait autorisé la vente du chalet du club nautique de Roselend à Monsieur Laurent PELLETIER. Ce dernier ayant constitué une SAS en vue d'acquérir ce bien, il convient de délibérer pour vendre le chalet à la SAS LONAGRECO-H dans les mêmes conditions financières qu'initialement.

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision.

# MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU — VALIDATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Par décision en date du 11 octobre 2021, le Conseil a validé l'engagement d'une procédure de modification simplifiée (n° 2) du PLU portant sur des adaptations mineures du règlement : protection du patrimoine bâti du village d'Arêches par la conservation de l'aspect de bâtiments datant de l'époque des grands chantiers de production d'énergie hydroélectrique, extension de STECAL à Roselend, permettre la création d'une piste de ski-roue à Marcôt, permettre les changements de destination sur 8 bâtiments, ouvrir à l'urbanisation la zone AUe des Glières, permettre la réalisation d'HLL au camping de Domelin, ajuster les règles au sein du règlement écrit pour simplifier l'instruction des PC (stationnements, annexes, implantations,...), mettre à jour certains Emplacements Réservés à la suite de l'évolution des besoins et supprimer un Emplacement Réservé qui n'est plus d'actualité et mettre à jour les dates des différents documents.

Le Conseil prend connaissance et valide les modalités de mise à disposition du dossier au public (du 16 mai au 16 juin 2022).

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

## COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

#### - Patrimoine / Culture :

Présentation du film réalisé au moulin de La Cayère. Les élus souhaitent remercier vivement Monsieur DARFEUILLE pour le travail accompli et le soutien financier apporté à cette opération dans le cadre d'un mécénat. Un courrier lui sera adressé par Monsieur le Maire à la demande des élus de la Commission patrimoine.

La consultation pour la recherche d'un maitre d'œuvre interviendra après validation du budget 2022 de la Commune. Les élus de la Commission se félicitent de l'implication croissante de l'Office de tourisme dans le domaine de la culture.

### - Travaux :

La finalisation des aménagements dans le secteur de la Coopérative interviendra au printemps 2022 (par la démolition des toilettes). Après la saison d'été, les travaux de voirie et d'installation des nouvelles toilettes se termineront.

## - Agriculture / Forêt :

Le bilan d'activité de la « Reine des Simples » a été présenté aux élus. Cette structure souhaite renouveler sa location du local à Arêches (avis favorable).

La Commission regrette que les travaux de la coupe de Bois de Marcôt aient occasionné des désordres sur la pratique du ski nordique.

Projet Roselend : poursuite des échanges avec EDF sur ce dossier en 2022, il est prévu d'installer deux toilettes sèches sur le site de Roselend (secteur Outard et La Gittaz) pour l'été prochain.

## - Tourisme :

Poursuite de la réflexion sur la signalétique.

#### QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Equipement en vidéo protection : suite à des réactions d'administrés faisant part de leurs doutes sur l'intérêt du dispositif et de leurs inquiétudes sur les modalités de fonctionnement des caméras, des précisions sont apportées et feront l'objet d'une diffusion auprès de la population. Il est rappelé que la vidéo protection est un outil de prévention technique de la malveillance et a pour but de dissuader les actes de délinquance, tout en permettant l'identification des auteurs d'infraction et une intervention plus efficace des forces de l'ordre.

Seules les personnes habilitées dans l'autorisation préfectorale peuvent visionner les images de vidéo protection et uniquement suite à une réquisition judiciaire.

- Résultats du recensement de la population :

Les 7 agents recenseurs ont réalisé leur mission efficacement et dans les délais impartis.

77 % des personnes ont utilisé internet pour effectuer leur recensement.

Les premiers chiffres (avant intégration des populations comptées à part) indiquent une légère baisse de la population permanente (20 habitants) par rapport à 2016.

Le chiffre définitif sera connu prochainement.

- Un échange portant notamment sur la mobilisation des élus et la qualité des échanges entre ces derniers au sein du Conseil municipal est initié par Monsieur Mathieu JOGUET.

A cette occasion, il est rappelé l'intérêt d'une bonne écoute entre tous les élus et d'une bonne compréhension des contraintes respectives propres à chaque Commission.

Le pilotage de certains dossiers importants ne peut reposer que sur quelques élus et il convient que l'information circule efficacement. Il est rappelé aussi la nécessité de travailler en confiance au sein des Commissions.

Madame Séverine VIBERT, Adjointe en charge des ressources humaines, rappelle que l'audit en cours de réalisation est destiné à apporter des réponses à ces enjeux et qu'au regard des sujets à traiter au sein de la collectivité, chacun des 19 élus peut trouver sa place.

Le Maire,

LUNDI 28 MARS 2022